



## Tableaux d'avancement à AAP1 et AAP2 : à quand la carrière linéaire ?

La CAP locale des agents d'administration réunie le 22 mars 2010 avait à son ordre du jour l'élaboration des tableaux d'avancement aux grades d'AAP 1 et AAP 2 pour le département de la Moselle. Rappel : ces tableaux seront définitivement établis à l'issue de la CAP centrale prévue le 24 juin 2010. Les agents inscrits sur ces tableaux d'avancement seront nommés avec effet du 1er janvier 2010.

*Au delà des critères statutaires, les critères utiles pour être retenus sur ces listes étaient les suivants :*

-  prise en compte de l'échelon par ordre décroissant ;
-  dans un même échelon, prise en compte du total des évolutions de note 2007, 2008 et 2009 par ordre décroissant ;
-  dans un même échelon à égalité dans le total des évolutions de note, départage sur l'ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant.

*En outre, tous les agents de 58 ans et plus au 31 décembre 2010, remplissant les conditions statutaires, étaient proposés à l'inscription, sous réserve de remplir les conditions minimales de notation, sauf le cas échéant ceux partis ou partant en retraite moins de 6 mois après la date prévue de nomination au grade supérieur.*

**Le volume de promotions au grade d'AAP 1** accordé pour notre département est de 22,21 arrondis à 23 agents + 1, soit 24 agents à classer sur 67 agents remplissant les conditions statutaires pour passer au grade supérieur, dont 2 agents de 58 ans et plus. Restait proposé classé un agent au titre de 2009. Effet de la prise en compte de la notation : n'a pas été proposé un agent à la note d'alerte en 2009. Si la note de service indique que cette note ne constitue pas à elle seule et de façon automatique un critère « discriminant » pour l'établissement du tableau d'avancement, elle précise que, dès lors que cette note est attribuée « en parfaite cohérence » avec les appréciations émises dans la fiche de notation, l'agent ne doit pas, « en toute logique », être proposé. D'où l'importance d'effectuer un recours sur cette notation.

**Le volume de promotions au grade d'AAP 2** accordé pour notre département est de 7,23 arrondis à 8 agents + 1, soit 9 agents à classer sur 13 agents remplissant les conditions statutaires pour passer au grade supérieur, dont un de 58 ans et plus. Restaient proposés classés au titre de 2009 deux agents. Autre effet de cette prise en compte de la notation que nous dénonçons : n'ont pas été proposés deux agents n'ayant pas été noté les 3 dernières années, soit en l'occurrence en 2009, du fait d'une disponibilité.

### VOTE :

**POUR** : Administration, FO      **Abstention** : CGT      **CONTRE** : SUD, CFDT

*Nous avons justifié notre vote en rappelant qu'elle était favorable à la carrière linéaire au sein de chaque corps et donc à ce que l'ensemble des agents remplissant les conditions statutaires passent au grade supérieur.*

**Vos élus**  
Union SNUI-SUD Trésor  
en CAP locale :

Patrice LAURRIN, titulaire  
☎ : 03.87.38.68.59. ou  
06.81.19.69.29.

Pascale WEISSE-ROY,  
suppléante  
☎ : 03.87.38.69.38.

### **LES PENSIONS DANS LA TOURMENTE ...**

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a profité de cette CAP locale des agents d'administration pour interpeller le TPG sur l'inquiétude des personnels du Centre Régional des Pensions de Metz et le devenir de la mission et de ces agents.

Lors de son passage dans notre département, Philippe Parini a déclaré que les agents en question seraient maintenus à résidence en services de direction (demain donc la DRFiP) – il a plus particulièrement cité le service de la dépense en cours de restructuration avec la mise en œuvre de Chorus.

S'il ne s'agissait pas pour nous de passer par pertes et profits les conditions d'exercice de la mission et, en lien, la cartographie des CRP voulue par la DGFIP, et sans vouloir entrer dès lors dans le débat sur d'éventuelles mesures d'accompagnement, nous avons attiré l'attention sur la multiplication des promesses de maintien à résidence dans le cadre des restructurations subies par l'ex-DGCP.

Y-a-t-il là anticipation de départs en retraite attendus ?



## MOTION LIMINAIRE

Cette CAP Locale est convoquée la veille d'une journée de grève et de manifestations interprofessionnelle. Dans notre direction, un appel intersyndical unitaire de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, des CGT Impôts et Trésor, de FO DGFIP, de la CFDT Finances Publiques, de la CFTC Finances Publiques et de l'UNSA DGFIP, souligne la tourmente dans laquelle se retrouvent les services et les personnels de la DGFIP.

A quelques jours de l'anniversaire de la création de la DGFIP, le bilan pour l'ex-DGCP s'impose : ses missions de service public et ses implantations sont loin d'être confortées et alimentent clairement la politique dogmatique de suppressions d'emplois de fonctionnaires.

Le 8 février, un groupe de travail national consacré à Chorus annonçait une régionalisation de l'organisation de la chaîne d'exécution de la dépense. Dans les régions, vont se mettre en place à partir de 2011, d'un côté des centres de services partagés, de l'autre des services de dépenses en mode facturier. Le 8 mars, un groupe de travail consacré au nouveau Service des Retraites de l'Etat, hors tout dialogue social digne de ce nom, révélait la volonté de notre direction générale de supprimer 13 centres régionaux des Pensions sur 24, d'ici fin 2011.

Ces réformes et restructurations viennent après la création des SIP et l'avenir des services assurant la gestion et la rémunération des agents actifs n'est pas plus assuré dans le cadre de la création de l'Opérateur National de Paie.

C'est à chaque fois un processus de concentration, d'industrialisation et de déshumanisation qui est à l'œuvre.

C'est à chaque fois pour les personnels concernés a minima un bouleversement des conditions de travail voire la nécessité imposée d'une réorientation professionnelle avec potentiellement l'éventualité de conditions de vie modifiées. Ce contexte professionnel mouvant ne sera pas non plus sans conséquence sur les parcours personnels (évaluation-notation, tableaux d'avancement, listes d'aptitude, ...).

Face à tous ces bouleversements, le Directeur Général a annoncé le refus de toute avancée significative en matière de carrières tout comme en matière de reconnaissance financière de l'évolution des technicités.

Dans ce cadre, si le fléchage des agents en fin de carrière tend à atténuer le poids de la notation dans l'élaboration des tableaux d'avancement, il n'en reste pas moins que la raison d'être fondamentale de l'évaluation-notation est de répondre à la contrainte budgétaire en répartissant annuellement la « loterie » des 50% d'avancements d'échelon autorisés.

Pour nous, élus de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires en CAP des agents d'administration du Trésor Public, dans l'attente de la carrière linéaire que nous revendiquons, tous les agents du Trésor remplissant les conditions statutaires doivent accéder au grade supérieur.

Demain, 23 mars, doit être l'occasion pour les personnels du Trésor et des Impôts de défendre et de revendiquer le renforcement des missions, l'arrêt des suppressions d'emplois, l'amélioration des conditions de vie au travail, la revalorisation des rémunérations et l'amélioration des carrières.

### Suite PENSIONS :

Nous avons alerté sur le risque que ces anticipations soient partiellement contredites par les effets de la contre-réforme des retraites déjà à l'œuvre (avec application désormais de la décote), voire par celle que le gouvernement nous promet.

Régulièrement, des collègues, en particulier des femmes, décident en effet de continuer de travailler au delà de 60 ans pour partir avec une pension décente.

N'entrant pas dans le débat sur la pertinence de la réforme du service des retraites en CAP, le TPG a affirmé que les évolutions concernant le service de la dépense rendait faisable ce maintien à résidence en services de direction, tout en semblant redouter les conséquences d'une anticipation des suppressions d'emplois ... Nous avons remercié la direction locale de nous apprendre qu'une première réunion nationale des « correspondants migration » aurait lieu le 7 avril pour évoquer en particulier l'accompagnement des personnels concernés par les fermetures de CRP programmées par la direction générale. Tout ceci confirme de la part de cette dernière une drôle de conception du dialogue social alors que les organisations syndicales demandent nationalement à ce que le débat porte préalablement et de façon ouverte sur les conditions d'exercice de la mission ...

Aux personnels de faire entendre leur voix !